

Pour plus d'informations sur cette étude,

- contactez le numéro :

02 18 48 11 00

Coût d'un appel local

Appelez l'après-midi
ou laissez un message
et nous vous
rappellerons

- envoyez-nous un message :
entred3@ipsos-direct.fr

Avec le soutien de



Enquête financée par



La Réunion



ÉTUDE NATIONALE SUR LE DIABÈTE

*Ensemble, contribuons à améliorer la santé
et la qualité de vie des personnes diabétiques.*



Pourquoi cette étude ?

Cette étude sert à décrire l'état de santé, la qualité de vie et la qualité des soins des personnes diabétiques. Toutes ces informations permettront de mieux connaître la situation des personnes diabétiques de La Réunion.



Votre participation est essentielle pour la réussite de cette étude.

Vous avez été tiré(e) au sort pour participer à l'étude Entred.

Merci de contribuer à cette grande étude nationale de santé publique.

**Pour participer à l'étude,
vous avez 2 possibilités :**



A domicile,
un enquêteur IPSOS
vous aide à répondre
à un questionnaire.



ou

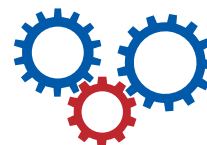


Par internet
Pour se connecter,
utilisez les codes
transmis sur le
courrier joint.



Comment avez-vous été choisi(e) ?

À La Réunion, la CGSS a tiré au sort
1 000 personnes. Vous faites partie de ces
personnes.



Les résultats de l'étude

Nous vous informerons des résultats
de l'étude par courrier en 2020.

Pour trouver des informations sur l'avancement de
l'étude, consultez notre site internet :

<http://santepubliquefrance.fr/entred3>

**Votre participation est libre et volontaire. Vous pouvez
à tout moment décider de l'arrêter, sans aucune
conséquence sur votre prise en charge médicale.**



Exercice de votre droit d'opposition, d'accès et de rectification

Pour exercer votre droit d'opposition, ainsi que
vos droits d'accès, de rectification, de suppression de
ces données ou de limitation de leur traitement, adressez
un courrier signé accompagné de la copie d'une pièce
d'identité* à :

Santé publique France

Chef de projet Entred 3

12 rue du Val d'Osne - 94415 Saint-Maurice Cedex

* La justification préalable de l'identité du demandeur est une obligation légale : elle permet
de s'assurer que seule la personne concernée dispose de ses données et en particulier
accède aux données qu'elle nous a confiées.